

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-830

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	10 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à retrancher 10 000 000 € d'autorisations d'engagement et 10 000 000 € de crédits de paiement à l'action n° 12 du programme 104 intitulée « Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière » pour les affecter à l'action n° 3 du programme 303 intitulée « lutte contre l'immigration irrégulière » a due concurrence en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'objectif de cet amendement est de revoir à la baisse les montants alloués aux programmes d'alphabétisation et d'accès aux droits, à l'insertion professionnelle et à l'emploi des migrants pour renforcer le volume de dépenses relatives à l'éloignement des migrants en situation irrégulière.